



Ofi invest



BIODIVERSITÉ

Lutter contre les déchets plastiques pour protéger les océans



OFI AM fait partie intégrante du groupe Ofi Invest, pôle de gestion d'actifs d'Aéma groupe (Macif, Abeille Assurances, AÉSIO mutuelle), issu du rassemblement des métiers du groupe Ofi, d'Aéma REIM et de la gestion d'actifs d'Abeille Assurances.

***Pour OFI AM et ses actionnaires, issus du monde mutualiste, la question de la préservation des océans par la lutte contre la pollution plastique est un sujet essentiel.** Néanmoins, à ce stade, la production et l'utilisation du plastique génèrent des impacts négatifs sur la biodiversité et les océans encore insuffisamment intégrés dans les évaluations des entreprises effectuées par les acteurs des marchés financiers.*

Le présent rapport résulte d'une campagne d'engagement sur la thématique de la pollution plastique et les océans, menée par l'équipe d'analystes ESG d'OFI AM, pour le compte de son actionnaire MACIF et avec l'aide précieuse et le partage d'expertise de l'association Surfrider Foundation Europe.

*En premier lieu, il propose un **état des lieux des enjeux et défis** que représente le plastique du fait de son omniprésence dans nos modes de consommation.*

*En second lieu, il répertorie les **risques extra-financiers associés** à la chaîne de valeur du plastique pour un investisseur dans la gestion de son portefeuille.*

*Enfin, il détaille la **démarche et les résultats de l'engagement mené** auprès de 19 entreprises entre mars 2020 et mai 2022.*



Sommaire

État des lieux	4
L'omniprésence du plastique dans nos modes de consommation : enjeux et défis pour l'environnement	6
Des risques pour l'investisseur tout au long de la chaîne de valeur du plastique	11
Engagement auprès d'entreprises utilisatrices de plastique : constats et résultats	15
Conclusion	21

États des lieux

Matériau associé à la vie moderne et devenu indispensable, **le plastique est présent partout dans notre vie quotidienne. Pourtant sa production et sa composition ont des impacts négatifs très importants sur la biodiversité et l'environnement.** À travers son usage intensif, nous contribuons tous au fléau qu'est la pollution plastique des océans et de la nature. **Les impacts du plastique sur la biodiversité sont gigantesques** : 100 000 mammifères et 1 million d'oiseaux des mers meurent chaque année, piégés, étouffés ou empoisonnés par ces déchets⁽¹⁾. Près de 700 espèces marines sont menacées par le plastique, dont 17 % sont classées comme espèces menacées ou en danger critique d'après WWF.

Le dernier rapport de l'OCDE⁽²⁾, publié en juin 2022, sur l'utilisation et la pollution des plastiques révèle que **la consommation de plastique a quadruplé en 30 ans** sous l'effet de la croissance des marchés émergents. La production mondiale de plastique a doublé entre 2000 et 2019 passant de 234 à 460 millions de tonnes. Les plastiques sont responsables de 3,4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Ce rapport indique également que les déchets plastiques sont, pour près de moitié, le fait des pays de l'OCDE. Ces déchets ont doublé en deux décennies. Ils représentaient 353 millions de tonnes en 2019, contre 156 millions de tonnes en 2000. Près des deux tiers proviennent de produits plastiques dont la durée de vie est inférieure à cinq ans, comme des emballages (40 %), des biens de consommation (12 %) ou encore des vêtements et textiles (11 %). La plupart d'entre eux finissent en décharge, incinérés ou s'échappent dans l'environnement. Seuls 9 % sont effectivement recyclés.

Face à ce fléau, nous assistons à un début de prise de conscience collective. En mars 2022, **les États membres des Nations unies se sont engagés à négocier un accord international juridiquement contraignant d'ici 2024** pour mettre fin à la pollution plastique. Les législateurs nationaux commencent également à s'emparer du sujet. Les médias relaient des controverses liées à la pollution plastique des océans, à la dégradation de notre capital naturel. Les acteurs de la société civiles et ONG pointent la responsabilité de multinationales pour leur fabrication et leur utilisation intensive du plastique et le manque de sensibilisation des consommateurs sur la gestion des déchets.

Dans cet écosystème, les investisseurs ont aussi un rôle à jouer en sensibilisant les entreprises investies sur les impacts liés à ce fléau, en mesurant l'empreinte de leur portefeuille sur la biodiversité, en évaluant l'alignement de ces portefeuilles sur des objectifs de long terme en matière de biodiversité et protection des océans, et en proposant des solutions de financement à des alternatives au plastique.



⁽¹⁾ Marine Pollution, « The Ocean Conference United Nations », New-York, 5-9 juin 2017

⁽²⁾ « Perspectives mondiales des plastiques : scénarios d'action à l'horizon 2060 », OCDE, juin 2022

MESSAGES CLÉS

- 1 - Le plastique, est omniprésent dans nos modes de consommations, mais la croissance exponentielle et la mauvaise gestion des déchets plastiques entraînent des pollutions affectant tous les écosystèmes.
- 2 - Il faut repenser le cycle de vie du plastique car beaucoup de produits à base de plastique sont à usage unique. Outre l'enjeu lié à la circularité de ce matériau, les solutions de recyclage sont limitées et doivent être repensées et développées.
- 3 - Pour les investisseurs, les risques extra-financiers à prendre en compte chez un émetteur sont multiples, et ils sont notamment liés à ses capacités à :
 - gérer les incidences négatives liées à la pollution des écosystèmes
 - gérer les risques liés aux controverses, qu'ils soient réputationnels, opérationnels, judiciaires voire même sanitaires
 - s'adapter aux évolutions réglementaires
 - mettre en place une trajectoire de déplastification
- 4 - Sur les 19 entreprises engagées entre mars 2020 et mai 2022, il ressort que :
 - Une majorité identifie le risque plastique comme étant un risque significatif
 - Seule une entreprise intègre au plan de rémunération à long terme de ses dirigeants un critère de durabilité lié à l'augmentation de plastique recyclé dans ses emballages
 - Toutes les entreprises du panel sont membres d'associations ou d'initiatives de lutte contre la pollution plastique, et un tiers d'entre elles participent à plus de 10 associations
 - Le plastique est rarement pris en considération dans les politiques de durabilité à destination des fournisseurs
 - Les entreprises exposées aux microplastiques fournissent des efforts limités pour réduire leur impact et, en particulier, les entreprises textiles sont peu transparentes sur les volumes des fibres synthétiques utilisés
 - Les engagements des entreprises portent majoritairement sur la recyclabilité des emballages et sur la part des emballages fabriqués avec du plastique recyclé pour les groupes agro-alimentaires, mais des progrès restent à faire, notamment sur les engagements de réduction des plastiques en absolu
 - Le volume total de tonnage de plastique des entreprises demeure insuffisamment renseigné. Pour une majorité des entreprises les plus transparentes, ce volume continue d'augmenter en dépit des actions de sensibilisation sur ce sujet.

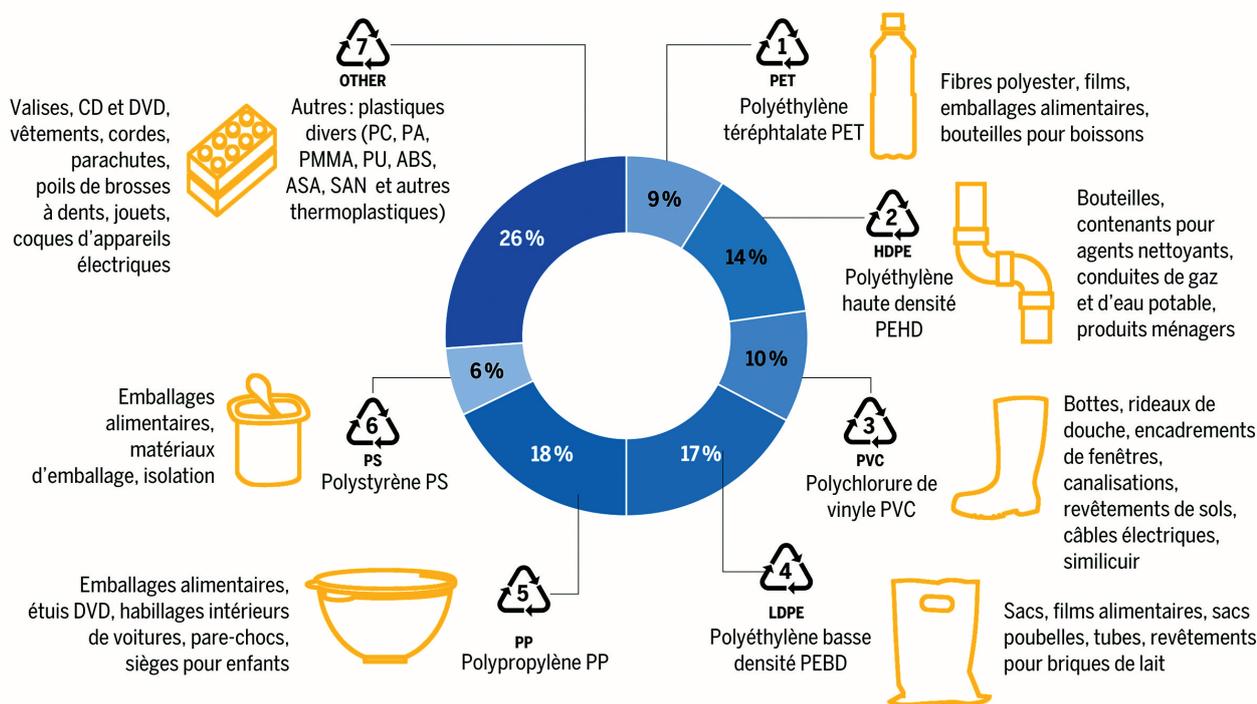
L'omniprésence du plastique dans nos modes de consommation : enjeux et défis pour l'environnement

QU'EST-CE QUE LE PLASTIQUE ?

Le plastique est un terme utilisé pour représenter l'ensemble des matériaux synthétiques fabriqués à partir d'hydrocarbures et formés par une réaction chimique appelée la polymérisation. Le polymère à la base du plastique est constitué de chaînes carbonées obtenues par la transformation du charbon, du pétrole ou du gaz naturel.

Le mot « plastique » s'emploie pour décrire une multitude de matériaux qui ont des caractéristiques, des usages et propriétés bien distinctes comme l'illustre l'infographie extraite de l'[Atlas du Plastique 2020](#).

LE PLASTIQUE DANS TOUS SES ÉTATS
Codes de recyclage définis par la Commission européenne
et part de chaque type de plastique dans la production mondiale (2015)

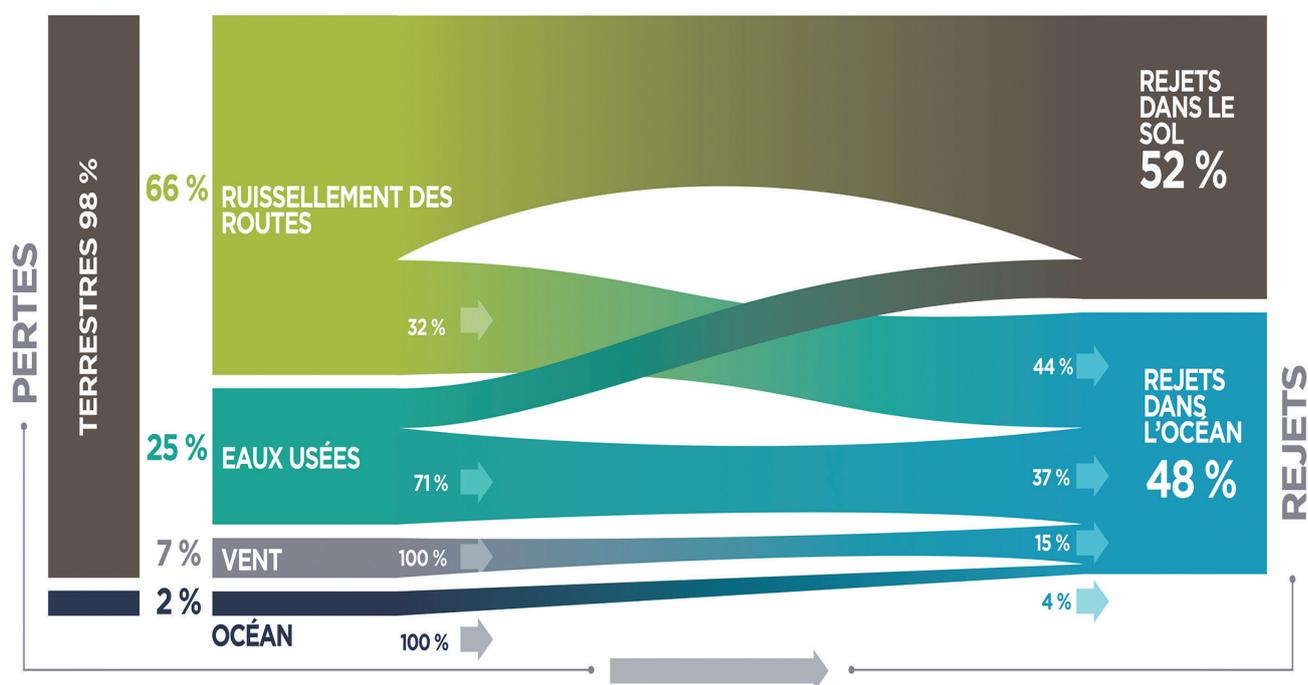


Sources : Heinrich Böll Stiftung, La Fabrique Écologique, Break Free From Plastic - « Atlas du Plastique 2020 »

Nous distinguons les macroplastiques et les microplastiques :

- Les « **macroplastiques** » sont des objets ou fragments de plastique dont le diamètre est supérieur à **5 millimètres**. Un tiers de la production plastique est destinée aux emballages, qui sont des « macroplastiques ». Selon l'OCDE, les macroplastiques représentent 88 % des matières plastiques rejetées dans l'environnement, et ce en raison d'une collecte et d'une élimination inadaptée⁽³⁾. Nous les retrouvons via des emballages plastiques collectés dans les océans et sur les plages.
- Les « **microplastiques** » sont des microparticules de plastique de moins de 5 millimètres. Il existe deux types de microplastiques :
 1. **Les microplastiques primaires** : ce sont des particules directement rejetées dans l'environnement et qui proviennent des activités terrestres comme l'usure des pneus des véhicules, l'usure des textiles synthétiques pendant le lavage domestique, les peintures utilisées sur les coques des bateaux, le marquage sur les routes ou encore les poussières urbaines. D'après l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), environ 15 % à 31 % de l'ensemble du plastique présent dans les océans est d'origine primaire. Les microplastiques primaires constituent une source de préoccupation. En effet, environ 52 % des rejets de microplastiques restent dans les sols alors que les 48 % restant poursuivent leur route jusque dans les océans par le biais des ruissellements et des cours d'eau, comme l'illustre le graphique ci-dessous.
 2. **Les microplastiques secondaires** sont issus de la fragmentation de plastique plus volumineux (emballages, filets de pêche...) exposés notamment à l'environnement marin et au soleil.

REJETS MONDIAUX DANS LES OCÉANS Contribution des différents parcours aux rejets de microplastiques



Source : « *Microplastiques primaires dans les océans : évaluation mondiale des sources* », février 2017 - Julien Boucher, Damien Friot

⁽³⁾ *Perspectives mondiales des plastiques, déterminants économiques, répercussions environnementales et possibilités d'action*, OCDE, juin 2022

UN MATÉRIAU PRIVILÉGIÉ DANS NOS MODES DE CONSOMMATION

Ces dernières décennies, le plastique a progressivement remplacé le verre, le papier, le métal ou encore le tissu en tant que matériau. La majorité des industries a utilisé le plastique de façon extensive en raison des nombreux avantages de ce matériau⁽⁴⁾ :

- **Sa polyvalence** : le plastique peut être façonné et moulé sous n'importe quelle forme selon l'usage souhaité. Certains plastiques peuvent même être pliés, aplatis, ou servir à la mise sous-vide de produits frais pour permettre une meilleure conservation.
- **Sa résistance** : le plastique a une bonne résistance mécanique (compression, déformation) et chimique. Sa capacité à résister aux chocs en fait également un matériau de choix, par rapport à d'autres matériaux tels que le bois, certains métaux ou même le verre. De plus, il ne s'oxyde pas, et son ratio poids/résistance est très prisé des consommateurs.
- **Son poids** : le plastique est plus léger que d'autres matériaux comme le verre. Il est à ce titre, très apprécié par les consommateurs et par les entreprises. Il permet de transporter un plus grand nombre de marchandises, ce qui fait baisser les coûts opérationnels.
- **Sa personnalisation** : sa texture et son apparence sont adaptables à n'importe quel produit. De plus, il est possible de décliner ce matériau sur une large palette de couleurs pour chaque produit, ce qui représente un atout marketing considérable.
- **Son prix** : le plastique est fabriqué à partir du pétrole, qui est une matière première souvent moins chère que d'autres matériaux comme le métal ou le verre. La demande en énergie liée à la production de plastique est plutôt basse par rapport à celle d'autres matériaux.

Ainsi, ces avantages ont poussé les industriels à remplacer les matériaux traditionnels par le plastique. Le plastique est devenu incontournable dans nos modes de consommation.

Néanmoins, si à l'origine il était identifié comme un matériau de grande qualité, nous le retrouvons aujourd'hui de plus en plus dans des emballages à usage unique comme les couverts, les gobelets, les pailles.

Selon l'OCDE, d'ici 2060 la production de plastique et les déchets plastiques devraient tripler faute de politiques ambitieuses en la matière. Cette croissance est plus importante dans les pays en développement et les pays émergents en Afrique et en Asie. Cependant, les pays producteurs de plastique les plus importants restent les pays de l'OCDE.

CYCLE DE VIE DU PLASTIQUE ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT : LES DÉFIS DU RECYCLAGE ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

UNE EMPREINTE CARBONE ET ENVIRONNEMENTALE FORTE

L'empreinte carbone du plastique n'est pas neutre. Si à l'origine, le plastique peut être obtenu à partir de différentes matières premières telles que la cellulose, l'amidon ou le gaz naturel, le pétrole reste le principal élément utilisé pour sa fabrication. Ces deux dernières matières premières sont des combustibles fossiles de plus en plus ciblés par les stratégies climatiques des investisseurs.

Selon l'OCDE, les plastiques sont responsables de 3,4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. De plus, les projections indiquent que la production mondiale de pétrole utilisée pour la production plastique n'est pas près de baisser. En 2019, ils ont causé l'émission de 1,8 milliard de tonnes de gaz à effet de serres. **Les produits pétrochimiques compteront pour environ la moitié de la consommation de pétrole globale en 2050, dépassant le transport routier, l'aviation et la navigation⁽⁵⁾.** Cette croissance semble contradictoire avec le désinvestissement progressif du secteur pétrolier et gazier des investisseurs et reflète une recherche de nouveaux débouchés par l'industrie pétrolière.

⁽⁴⁾ « *Plastics: plastic-free investment strategy: the next challenge for the consumer staples sector?* » - Société Générale Sustainability Research, 2019

⁽⁵⁾ [Rapport d'information n°2132 déposé par la Commission des affaires européennes sur la stratégie européenne sur les matières plastiques, 2019](#), « *The future of petrochemicals : Towards more sustainable plastics and fertilisers* », AIE, 2018

Au-delà de l'empreinte carbone, l'empreinte environnementale sur la biodiversité et les océans est également très importante. L'explosion de la demande et de l'offre de plastique se traduit, en effet, par une envolée de la production de déchets. Selon le WWF, entre 4,8 et 12,7 millions de tonnes de plastique sont déversées dans l'Océan chaque année, soit l'équivalent d'un camion d'ordures chaque minute.

REPENSER LE CYCLE DE VIE DU PLASTIQUE

Selon l'OCDE, la production de déchets plastique par habitant et par an représente 221 kg aux États-Unis, 114 kg dans les pays européens membres de l'OCDE et 69 kg en moyenne au Japon et en Corée. À l'échelle mondiale, en 20 ans, la production de déchets plastique a doublé. Ces déchets sont en grande partie mis en décharge (50 %), incinérés (19 %) ou rejetés dans l'environnement (22 %), seuls 9 % sont recyclés.

Or, **le plastique est souvent à usage unique**. Il arrive fréquemment qu'un produit contenant entièrement ou partiellement du plastique ne soit pas conçu, créé ou commercialisé soit pour accomplir plusieurs trajets ou rotations durant son cycle de vie ou qu'il ne soit pas créé pour être réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu. Selon le WWF, « *les produits plastiques à usage unique sont les produits en plastique dont la durée d'usage est dans la plupart des cas inférieure à un an (voire quelques minutes) et toujours inférieure à 3 ans* » ([lire ici](#)).

La durée d'usage des plastiques varie significativement selon les produits. Alors que les plastiques utilisés dans les bâtiments et les travaux publics pour les canalisations ou les revêtements ont une durée d'usage moyenne de 35 ans, les plastiques utilisés pour les emballages ne « vivent » en moyenne que moins d'une demi-année, tandis que les plastiques incorporés dans les biens de consommation ont une durée de vie fonctionnelle moyenne de 3 ans⁽⁶⁾. Toutefois, à l'échelle de la durée de vie potentielle des plastiques – de plusieurs siècles à un millénaire – une durée d'usage de plusieurs décennies reste insignifiante.

Le microplastique demeure quant à lui une importante source de pollution plastique car il suit toujours un cycle de vie linéaire. Les connaissances relatives au déversement de microplastiques primaires sont lacunaires et les technologies de collecte sont quasi-inexistantes. Nous remarquons toutefois des initiatives comme la mise en place de filtres sur les machines à laver le linge, qui captent des résidus microplastiques arrachés des fibres de nos vêtements lors des lessives. En 2020, le gouvernement français a décidé d'imposer un filtre à microplastiques pour tous les lave-linges neufs dès le 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, **il existe une perte de valeur conséquente, chiffrée en milliards d'euros, dans la chaîne de valeur des entreprises qui utilisent du plastique en raison du cycle de vie non-circulaire de ce matériau**.

Les risques et l'urgence de la situation plastique incitent les entreprises à trouver des solutions notamment par la refonte de la chaîne de valeur et du cycle de vie, la recherche (R&D) et l'investissement. Cela a permis la découverte d'un schéma alternatif : un schéma circulaire. La circularité est le principe selon lequel les produits usagés, ou en fin de vie, servent de matières premières pour de nouveaux produits ou matériaux.



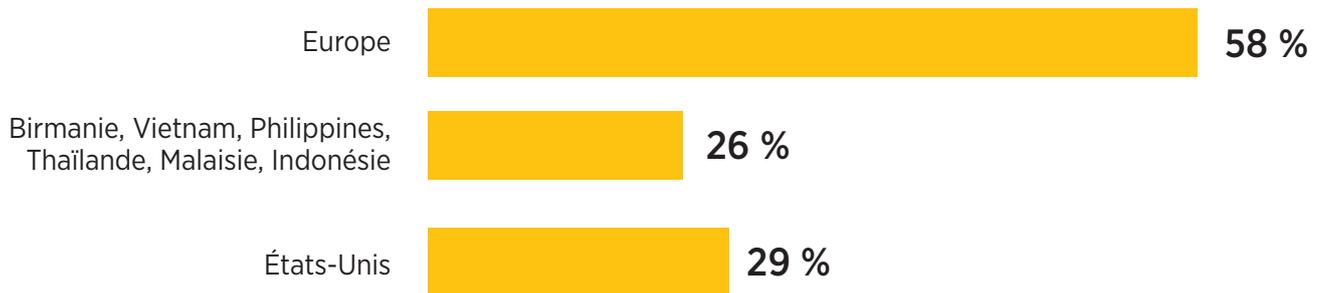
⁽⁶⁾ Heinrich Böll Stiftung, La Fabrique Écologique, Break Free From Plastic - « Atlas du Plastique 2020 »

LE RECYCLAGE : ÉTAT DES LIEUX ET DÉFIS

Le recyclage fait partie intégrante de l'idée de circularité et permet de réduire l'impact du plastique sur l'environnement. Il a pour avantages de réduire l'utilisation de matières premières, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, la quantité de déchets plastiques et les émissions de gaz à effet de serre.

Toutefois, seul un nombre limité de types de polymères est recyclé, tels que le PET (polyéthylène téréphtalate), le HDPE (polyéthylène haute densité), le PVC (chlorure de polyvinyle), le LDPE (polyéthylène basse densité), le PP (polypropylène), et le PS (polystyrène). De plus, les systèmes de collection et procédés de recyclage diffèrent d'un pays à l'autre. Pour des déchets plastique comme le PET, le taux de recyclage reste disparate entre l'Asie du Sud-Est, les États-Unis et l'Europe⁽⁷⁾.

TAUX MOYEN DU RECYCLAGE DU PET EN 2018



Source : OFI AM

De plus, **le recyclage du plastique pose de nombreux défis** :

- Le recyclage requiert une **utilisation importante d'énergie**, il implique des **coûts de main-d'œuvre** et des **besoins en investissements** importants.
- Il est aussi **tributaire des systèmes de collecte et de tri des déchets des pays**. Nous constatons un manque d'infrastructures dans les pays en voie de développement pour procéder au recyclage. Ainsi, une grande quantité de déchets finit dans les décharges, les incinérateurs ou l'environnement. Le problème incite à poser la question de la responsabilité du traitement des déchets.
- Les **flux de déchets recyclables envoyés par les pays développés vers les pays émergents** et en voie de développement **sont démesurés au regard de la capacité de traitement** de ces derniers. La Chine, premier marché à accueillir des déchets recyclables, a banni l'importation de déchets plastiques en 2018. Les déchets plastiques des pays développés ont depuis été redirigés vers la Malaisie, la Thaïlande, le Vietnam, l'Indonésie et la Turquie.
- Enfin, **tous les matériaux ne sont pas recyclables et certains ne peuvent pas être recyclés qu'une fois** en raison de la dégradation du matériau à chaque opération de recyclage. Cette dégradation est appelée le « downcycling ».

⁽⁷⁾ « GA Circular », 2019, « Full Circle: Accelerating the Circular Economy for Post-Consumer PET bottles in Southeast Asia », p.26 (10/10/22), « Plastics Recycling update », 2019, « European PET bottle recycling hits 58 percent » (10/01/22)

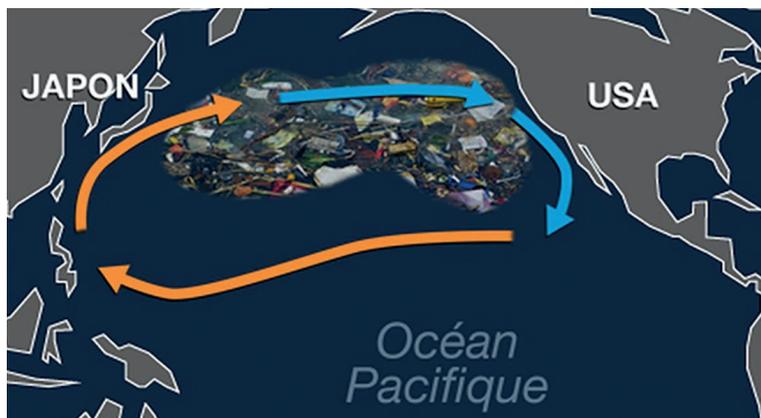
Des risques pour l'investisseur tout au long de la chaîne de valeur du plastique



RISQUE DE DURABILITÉ, NOTAMMENT SUR LA BIODIVERSITÉ

En raison de sa forte dépendance aux énergies fossiles et de son cycle de vie linéaire, le plastique représente une source de risque pour l'investisseur. La production et l'utilisation de ce matériau, et la mauvaise gestion par les entreprises des impacts environnementaux générés, peuvent occasionner des incidences négatives pour un investisseur. Dans ses décisions d'investissement, ce dernier doit en effet prendre en compte la bonne gestion par les entreprises en portefeuille des enjeux liés à la protection de la biodiversité et au changement climatique.

L'explosion de la demande et de l'offre de plastique se traduit par une envolée de la production de déchets. En effet, entre 4,8 et 12,7 millions de tonnes de plastique sont déversées dans les océans chaque année, soit l'équivalent d'un camion d'ordures chaque minute⁽⁸⁾. La pollution constante des océans a contribué à la formation d'un « 7^e Continent » constitué de plastique appelé : « The Great Pacific Garbage Patch ». À lui seul, ce « Continent » représente quasiment six fois la superficie de la France (3,4 millions de km²) dans le Pacifique Nord et est composé de plus de 30 millions de tonnes de déchets.



Selon la Banque Mondiale, **les déchets plastiques dans le monde devraient augmenter de 70 % d'ici 2050⁽⁹⁾** par rapport au niveau actuel. Les océans pourraient contenir plus de plastique que de poissons d'ici 2050. Les conséquences sur la biodiversité sont sans appel, environ 94 % des estomacs d'oiseaux de mer du Nord contiennent du plastique et 86 % des tortues marines les ingèrent en les confondant avec de la nourriture⁽¹⁰⁾. Ce phénomène conduit au

décès de 100 000 mammifères et environ 1 million d'oiseaux des mers par an qui sont piégés, étouffés ou empoisonnés par ces déchets. Près de 700 espèces marines sont menacées par le plastique dont 17 % sont classées menacée ou en danger critique d'après WWF.

Les microparticules plastiques ont aussi un impact négatif sur la biodiversité marine. Dans les océans, les micro-déchets se couvrent rapidement d'un périphyton, biofilm d'algues et bactéries, et de microorganismes fixés. Ces microplastiques ont alors pour les poissons planctonivores le goût et l'odeur de leur nourriture. Les effets de l'ingestion de microplastiques par des organismes marins sont dévastateurs, ils conduisent à l'obstruction des appareils digestifs et intoxiquent les poissons.

La présence de microplastiques n'a pas de conséquences seulement dans les océans. Les microparticules de plastiques sont également retrouvées sur les sols et largement ignorées, alors que leur concentration pourrait y être de 4 à 20 fois supérieure que dans l'eau. En 2018, une première étude expérimentale s'intéressait aux impacts

⁽⁸⁾ WWF, 2019 et WWF, 2019

⁽⁹⁾ World Economic Forum, « The New Plastics Economy : Rethinking the future of plastics », 2016

⁽¹⁰⁾ « Les impacts des déchets marins », Ministère de la transition écologique, 2021

biophysiques des microplastiques sur les sols. Les expériences menées ont révélé que les microplastiques avaient affecté la structuration du sol et l'environnement biophysique⁽¹¹⁾.

L'impact du plastique sur l'environnement a conduit les acteurs de l'industrie à repenser la production et le développement de produits plastiques. Ces dernières années, des alternatives sont apparues permettant de rompre la dépendance au schéma classique de disposition du plastique. Certaines initiatives des entreprises ont été discutées au cours de l'engagement plastique et océans qu'OFI AM a conduit et qui sont décrites en troisième partie de ce rapport.



RISQUE DE RÉPUTATION

Faisant écho aux constatations dramatiques de la pollution plastique dans les océans, de nombreuses controverses ont été relayées par les médias. Elles ont contribué à renforcer la prise de conscience de ce phénomène par l'opinion publique, et mis en exergue la nécessité d'agir et d'adopter des mesures urgentes.

Les entreprises industrielles sont les premières consommatrices d'emballages plastiques devant l'industrie agroalimentaire, cependant les produits plastiques les plus retrouvés dans l'écosystème appartiennent aux grands groupes agro-alimentaires.

L'enquête annuelle du mouvement *BreakFreeFromPlastic*, qui regroupe des ONG et des citoyens agissant à titre individuel, collecte et répertorie les emballages plastiques de ces groupes industriels trouvés dans les rivières, parcs et autres sites naturels. Les groupes *The Coca-Cola Company* et *PepsiCo* arrivent en tête chaque année depuis la première publication du classement en 2017. En 2021, les autres entreprises citées étaient *Unilever* à la troisième place, suivi de *Nestlé*, *Procter & Gamble*, *Mondelez international*, *Philip Morris International*, *Danone* et *Colgate-Palmolive*. *BreakFreeFromPlastic* dénonce la communication de ces groupes, axée sur l'emploi renforcé du plastique recyclé, et recommande au contraire d'agir sur la réduction de l'utilisation du plastique vierge ou recyclé.

Les ONG, comme *Greenpeace*, continuent de critiquer la gestion des emballages plastiques par ces entreprises, notamment le développement du plastique à usage unique. Il leur est reproché de compter sur des systèmes de collecte informels dans les pays en développement pour récupérer leurs emballages et respecter leurs engagements en matière de développement durable. Ainsi, elles militent pour que les grands groupes alimentaires assument leur part de responsabilité dans les coûts externes de lutte contre la pollution plastique générée par leurs produits à usage unique, et prennent en charge une part des coûts de collecte, de traitement ou de remédiation aux dommages environnementaux.



RISQUE SOCIÉTAL : UN RISQUE SANITAIRE

Outre les risques sur l'environnement, le plastique représente un risque sociétal. Il s'agit là d'un risque sanitaire, car les hommes ingèrent également des microplastiques. Les microparticules de plastiques sont présentes dans notre alimentation (ex : fruits de mer...) et dans l'eau potable. **Un être humain ingère en moyenne 5 grammes de plastique chaque semaine, soit l'équivalent du poids d'une carte de crédit selon le WWF⁽¹²⁾.** Les effets à long terme de l'ingestion de plastique sur le corps humain ne sont pas encore bien documentés. Néanmoins, certains additifs, colorants et pigments présents dans le plastique semblent exercer une influence sur la fonction sexuelle, la fertilité, et le développement cognitif. Des études évoquent également une hausse d'occurrence de mutations génétiques et de cancers⁽¹³⁾⁽¹⁴⁾⁽¹⁵⁾.

⁽¹¹⁾ « *Impacts of Microplastics on the Soil Biophysical Environment* », de Souza Machado, A. A., Lau, C. W., Till, J., Kloas, W., Lehmann, A., Becker, R., & Rillig, M. C. (2018).

⁽¹²⁾ WWF, 2019

⁽¹³⁾ GESAMP. Sources, fate and effects of microplastics in the marine environment: part two of a global assessment. *Joint Group of Experts on the Scientific Aspects of Marine Environmental Protection*, 2015

⁽¹⁴⁾ Melzer, David, et al., « *Association of urinary bisphenol a concentration with heart disease: evidence* » from NHANES 2003/06, *PLoS one* 5.1, 2010

⁽¹⁵⁾ Linares V, Bellés M, Domingo JL : « *Human exposure to PBDE and critical evaluation of health hazards* ». *Arch Toxicol* (2015)

La revue « Environment International » a notamment publié ces derniers mois plusieurs études qui notent une présence accrue des micro et nanoparticules de plastique dans l'eau, l'air, les aliments et même nos selles. Pour la première fois, la présence « non négligeable » de microplastiques dans le sang humain ou même dans le placenta des femmes enceintes a été prouvée scientifiquement⁽¹⁶⁾. Il reste encore à déterminer si l'organisme peut éliminer ces microplastiques, dans quelle mesure ils peuvent être transportés jusqu'aux organes et les risques associés. Ces études montrent qu'il est possible de trouver une corrélation entre la présence de microplastiques et des risques sur la santé, mais il serait difficile, selon elles, d'établir un lien de causalité à ce stade en raison du nombre de produits chimiques auxquels nous sommes exposés dans la vie de tous les jours.



UN RISQUE RÉGLEMENTAIRE VOIRE JUDICIAIRE ?

La lutte contre le fléau que représente la pollution plastique devient progressivement un enjeu réglementaire voire judiciaire.

OÙ EN EST LA RÉGLEMENTATION ?

AU NIVEAU MONDIAL, l'année 2022 a été marquée par deux événements qui, bien que symboliques à ce stade, n'en demeurent pas moins importants en ce qu'ils reflètent la prise de conscience de l'ampleur de ce fléau et la volonté d'agir collectivement pour l'endiguer.

Ainsi en mars 2022, 175 pays, réunis à Nairobi (Kenya) par l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE) ont voté une résolution ouvrant la voie à un traité mondial de lutte contre la pollution plastique. Au terme de cet accord jugé « historique », les États ont approuvé une motion créant un « Comité intergouvernemental de négociation » chargé d'élaborer un texte « juridiquement contraignant » d'ici 2024 avec **l'ambition de mettre un terme à la pollution plastique**.

Le mandat de négociations prend en compte « **le cycle de vie entier du plastique** », l'utilisation, la gestion des déchets, mais aussi la réutilisation ou le recyclage, comme le réclamaient les différents acteurs de l'environnement.

Un mois avant, la France accueillait à Brest le One Ocean Summit, réunissant une quarantaine de chefs d'États et de gouvernement. Lors de ce sommet, les dirigeants ont pris des engagements pour protéger les océans, lutter contre la pêche illégale et la pollution plastique ou encore pour aboutir à un traité ambitieux sur la Haute Mer.

Actuellement dans le monde, plus de 120 pays interdisent ou taxent certains plastiques à usage unique, mais ces mesures sont insuffisantes pour réduire la pollution globale. La plupart des réglementations s'appliquent seulement à des articles particuliers comme les sacs en plastique, qui représentent une très faible part des déchets plastiques, et sont plus efficaces pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets que pour faire reculer la consommation de plastiques. Seule une minorité de pays encouragent le recyclage des déchets par des taxes sur la mise en décharge et sur l'incinération ([lire ici](#)).

AU NIVEAU EUROPÉEN, la Commission européenne a dévoilé le 30 août 2022 un projet de réglementation des microplastiques⁽¹⁷⁾. Elle propose d'en interdire la mise sur le marché par le biais du règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (Reach). À terme, le texte bannit les microplastiques des cosmétiques, des produits de nettoyage ou encore des terrains de sport. Ce projet de réglementation comporte cependant plusieurs dérogations⁽¹⁸⁾ qui pourraient maintenir certains usages jusqu'à 12 ans après l'entrée en vigueur du texte, et qui ont été dénoncées par le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) et Client Earth.

⁽¹⁶⁾ Melzer, David, et al., Association of urinary bisphenol a concentration with heart disease: evidence from NHANES 2003/06, PLoS one 5.1, 2010

⁽¹⁷⁾ Linares V, Bellés M, Domingo JL: Human exposure to PBDE and critical evaluation of health hazards. Arch Toxicol (2015)

⁽¹⁸⁾ La première concerne les microparticules destinées aux sites industriels, ainsi que certains médicaments, fertilisants, additifs alimentaires et diagnostics in vitro. La deuxième s'applique aux microplastiques « confinés (...) de manière à éviter les rejets dans l'environnement », et la dernière série d'exceptions autorise des usages temporaires de particules de plastiques dans dix catégories de produits

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la **stratégie plastique de l'Union européenne** dévoilée en janvier 2018, et font suite au **plan stratégique économie circulaire** de mars 2020 et au **plan d'action « zéro pollution »** de mai 2021. Ce durcissement juridique concerne plus de la moitié des sociétés qui composent l'EuroStoxx 600 et qui sont exposées au plastique.

EN FRANCE, le 6 octobre 2022, les députés ont adopté une proposition de loi « **visant à lutter contre les plastiques dangereux pour l'environnement et la santé** » qui prévoit que les « **emballages plastiques à usage unique non recyclables** » soient interdits à compter de 2025. Un décret devra préciser les critères pour déterminer quels plastiques peuvent intégrer une filière de recyclage. Le texte doit maintenant passer devant les sénateurs d'ici fin décembre 2022 ou en début d'année 2023.

En 2020, l'Assemblée nationale avait adopté, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui avait comme objectif d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Une ambition qui nécessite une adaptation des industriels. Par ailleurs, certains produits en plastique à usage unique ont été interdits dès maintenant et d'autres le seront de manière progressive.

Sur les microplastiques plus spécifiquement, cette loi prévoit l'interdiction à compter du 1^{er} janvier 2024 de vendre des dispositifs médicaux contenant des microplastiques et l'interdiction à compter du 1^{er} janvier 2026 de vendre des produits cosmétiques rincés contenant des microplastiques comme les shampoings, gels douche et les démaquillants.

VERS UNE JUDICIARISATION DU RISQUE LIÉ À LA POLLUTION PLASTIQUE POUR LES ENTREPRISES

Comme sur d'autres sujets relatifs à leur responsabilité sociale et sociétale, tels que leur stratégie climatique ou le respect des droits fondamentaux y compris dans les chaînes d'approvisionnement, les ONG suivent de près les politiques des entreprises sur la réduction des déchets plastiques, et les défient au nom de leur devoir de vigilance.

Ainsi en septembre 2022, **Auchan***, **Carrefour***, **Casino***, **Danone***, **Lactalis***, **Les Mousquetaires***, **Picard Surgelés***, **Nestlé France*** et **McDonald's France*** ont été mises en demeure par une **coalition d'ONG regroupant ClientEarth, Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France** pour non-respect du devoir de vigilance⁽¹⁹⁾. Ces neuf géants de l'agroalimentaire et de la distribution ont trois mois pour adapter leur plan de vigilance avant que les ONG saisissent le tribunal judiciaire.

Elles demandent que des mesures adaptées soient mis en œuvre pour atténuer les risques et prévenir les atteintes graves à l'environnement, à la santé et aux droits humains liés à l'utilisation des plastiques. L'objectif de ces mises en demeure est de les contraindre à engager une « déplastification » de l'ensemble de leurs activités avec une trajectoire à respecter.

ClientEarth 



⁽¹⁹⁾ « Pollution plastique : des géants de l'alimentaire attaqués par des ONG sur leur devoir de vigilance », Novethic, 30 septembre 2022.

* À des fins d'illustration seulement. Toute référence à une société ou à un titre spécifique ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre, de détenir ou d'investir directement dans la société ou des titres.

Engagement auprès d'entreprises utilisatrices de plastique : constats et résultats

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ENGAGEMENT

La politique d'engagement d'OFI AM vise à **faire avancer les pratiques des entreprises, en adoptant une démarche de dialogue en vue d'atteindre un objectif défini**. OFI AM a développé depuis de nombreuses années une expertise de gestion en **Investissement Socialement Responsable (ISR)** fondée sur les travaux de l'équipe d'analystes ESG. La politique d'engagement fait partie intégrante de ce processus d'analyse et d'évaluation de la durabilité des entreprises et, *in fine* de notre processus de gestion. **Cette politique s'exprime à travers le dialogue avec les entreprises, d'une part, et par le vote en Assemblées Générales, d'autre part.**

En ce qui concerne la gestion et l'utilisation du plastique, l'équipe d'analyse ESG d'OFI AM a travaillé de mars 2020 à mai 2022, sur une enquête commanditée par notre actionnaire MACIF. Les analystes ESG d'OFI AM ont échangé avec 20 entreprises issues de huit pays différents. **Le processus d'engagement s'est déroulé en plusieurs étapes :**

- l'identification des secteurs exposés au thème de la pollution plastique et aux risques liés à la pollution plastique
- la sélection dans les portefeuilles de la MACIF des 20 entreprises des secteurs contribuant de manière significative à la pollution des océans. Les questions posées aux émetteurs ont été adaptées en fonction du type de pollution engendrée par leurs activités, c'est-à-dire des pollutions ayant pour origine le microplastique ou le macroplastique
- le dialogue avec les entreprises pour obtenir des informations et parvenir à une meilleure compréhension du degré de maturité de leur politique plastique

En octobre 2020, les analystes ESG ont procédé à la rédaction des guides d'entretien avec l'aide de l'ONG Surfrider Foundation Europe. OFI AM s'est rapproché de cette association pour son expertise sur la pollution plastique dans les océans et les cours d'eau. Elle est chargée de la protection et de la mise en valeur des lacs, des rivières, de l'océan, des vagues et du littoral. À date, Surfrider Foundation Europe comprend 18 000 adhérents et intervient dans 12 pays.

Deux questionnaires ont été préparés, le premier concerne l'exposition aux macroplastiques (emballages) et le second porte sur l'exposition aux microplastiques. 15 entreprises de la liste étaient exposées aux macroplastiques et 5 entreprises aux microplastiques. Chaque questionnaire comprenait trois parties :

- les politiques et engagements des entreprises
- les systèmes de management et actions
- les indicateurs de performance et résultats

Au cours de l'enquête, le brasseur hollandais **Heineken NV*** a été retiré de la démarche d'engagement. Heineken NV ayant démontré sa faible exposition sur ce sujet, le nombre d'entreprises à engager est passé de 20 à 19.

* À des fins d'illustration seulement. Toute référence à une société ou à un titre spécifique ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre, de détenir ou d'investir directement dans la société ou des titres.

LES RÉSULTATS DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Sur les 19 émetteurs sollicités entre novembre 2020 et avril 2022, 18 ont accepté d'échanger avec OFI AM. Cette campagne a permis d'identifier les bonnes pratiques de certains émetteurs, mais aussi les difficultés rencontrées par d'autres, du fait notamment de la polyvalence du plastique et de la difficulté à trouver des alternatives couvrant l'ensemble de ses applications.

LES POLITIQUES ET ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES

Nos échanges avec les 18 entreprises du panel ont montré que 10 d'entre elles discutent des impacts environnementaux liés au plastique en Conseil d'Administration et considèrent que le plastique représente un risque de durabilité significatif qu'il convient de gérer. Ces chiffres témoignent d'une **prise de conscience de l'importance de l'enjeu**. A contrario, 36 % des entreprises l'ont identifié comme un risque peu significatif et 9 % n'ont pas identifié ce risque.

La pollution plastique fait rarement partie des enjeux ESG pris en considération pour déterminer la rémunération variable annuelle ou pluriannuelle des dirigeants. Seule une entreprise, **Unilever***, tient compte de cet enjeu dans son plan de rémunération variable à long terme.

En lien avec les objectifs de la société, la rémunération des dirigeants d'**Unilever*** est indexée sur un KPI en lien avec l'augmentation de matériau recyclé dans les emballages. Unilever* est l'une des rares entreprises à proposer un plan de rémunération à long terme de ses dirigeants qui prend en compte un indice de progrès en matière de durabilité (SPI) depuis 2017. Cet indice compte pour 25 % de cette rémunération à long terme. En 2021, l'indice SPI était lié à huit indicateurs de durabilité, dont celui sur le recyclage des matériaux plastiques.

La plupart des entreprises interrogées adhèrent à des associations, fondations et initiatives de place pour travailler sur cette problématique. 6 entreprises ayant un impact fort sur la pollution plastique se montrent proactives pour échanger et sur le sujet et adhèrent à plus de 10 initiatives de place ou associations, telles que la **Fondation Ellen McArthur**, des partenariats avec le **WWF**, le **Forum Consumer Good...** Ces associations et fondations sont conçues pour encourager la collaboration, permettre l'échange de connaissances et l'accès à l'information sur les problèmes visés. Elles promeuvent aussi la recherche par le biais de projets susceptibles d'avoir un impact significatif. L'adhésion à ces initiatives peut contribuer à lutter contre la pollution plastique et aider à mieux appréhender et gérer ce fléau.

En ce qui concerne la **sensibilisation de leurs fournisseurs sur les enjeux de durabilité**, si une majorité d'entreprises interrogées intègre des facteurs de durabilité dans leurs politiques fournisseurs, **peu de politiques font explicitement référence au plastique**. Or, la fixation d'objectifs, l'établissement de normes, l'amélioration des processus opérationnels et une meilleure allocation des ressources vers la recherche et développement sont essentiels pour réduire l'utilisation du plastique par les fournisseurs.

Nous pouvons néanmoins nous attendre à des avancées dans le futur. Les entreprises avec lesquelles nous avons échangé ont souvent mentionné l'importance d'impliquer toute la chaîne de valeur, y compris en amont. Elles ont également souligné l'importance de rechercher un effet de taille qui permettra par exemple de baisser les prix sur le plastique recyclé ou de développer des solutions alternatives.

Les consommateurs finaux sont les derniers individus à utiliser les produits et à disposer des déchets. Il est donc essentiel de les sensibiliser à la pollution environnementale générée et de les inciter à recycler les produits contenant du plastique. À cet effet, **les entreprises engagées concentrent leurs messages de sensibilisation sur la recyclabilité des emballages de leurs produits pour informer les consommateurs finaux**. Elles communiquent peu sur les impacts du plastique sur nos écosystèmes. Quelques initiatives publicitaires montrant les efforts des entreprises sur la collecte du plastique, ou sur la commercialisation de nouveaux produits en plastique recyclé ont été observées.

* À des fins d'illustration seulement. Toute référence à une société ou à un titre spécifique ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre, de détenir ou d'investir directement dans la société ou des titres.

PepsiCo* a mis en place plusieurs programmes de sensibilisation et de communication avec ses consommateurs au niveau local. Par exemple, PepsiCo* a lancé des programmes d'éducation dans des écoles afin d'informer les plus jeunes sur le sujet du recyclage. En Amérique Latine, PepsiCo* a proposé une publicité en partenariat avec National Geographic appelée « Planet Love » afin d'éduquer et d'inciter le public à contribuer à un monde plus durable en commençant par l'utilisation et l'élimination responsables du plastique. PepsiCo* a également communiqué sur le sujet de la pollution plastique lors de la finale du SuperBowl américain, événement très médiatisé.

LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT ET ACTIONS DE RÉDUCTION DU PLASTIQUE

En ce qui concerne les systèmes de management et d'actions de réduction d'utilisation du plastique, notre enquête a évalué la démarche de l'entreprise en fonction de quatre types d'objectifs :

- les **objectifs de réduction**, centrés sur les efforts de l'entreprise pour réduire son utilisation du plastique
- les **objectifs de réduction absolue**, qui constituent un signal plus fort donné par le management de l'entreprise, avec une prise de conscience marquée et une volonté possible de sortie envisagée du plastique
- les **objectifs de recyclabilité**, qui montrent si l'entreprise a prévu ou non d'améliorer la recyclabilité des produits plastiques vendus
- les **objectifs d'intrant recyclé pour le plastique**, qui permettent d'identifier les entreprises souhaitant proposer des produits avec moins de plastique vierge et qui intègrent du plastique recyclé.

Sur les 18 entreprises avec lesquelles nous avons dialogué, 13 s'engagent à réduire la quantité de plastique dans leurs emballages, et se focalisent majoritairement sur le plastique à usage unique. Au-delà de ces objectifs, et bien qu'en général les entreprises identifient le plastique comme une menace ou un risque pour leur activité, une majorité d'entreprises ne prend pas les mesures nécessaires pour y parvenir. Seules 4 entreprises du panel ont formulé un objectif convainquant de réduction absolue.

Une majorité des entreprises ne souhaite pas réellement sortir du plastique à date et explique cette décision par les impacts opérationnels et financiers qu'impliquerait une transition et un manque d'alternatives compétitives à ce stade. La suppression définitive du plastique dans les gammes de produits constitue donc une perspective lointaine, la grande majorité des entreprises ne souhaitant pas délaisser totalement le plastique pour leurs emballages.

Nestlé* s'engage d'ici 2025 à rendre 100 % de ses emballages recyclables ou réutilisables. Cette ambition s'articule autour de trois axes principaux : éliminer les plastiques non recyclables, encourager l'utilisation de plastiques qui permettent de meilleurs taux de recyclage, et éliminer ou modifier des combinaisons complexes de matériaux d'emballage. Le groupe s'engage aussi à réduire son utilisation de plastique nouvellement fabriqué (ou plastique vierge) d'un tiers d'ici 2025. À ce jour, 86,8 % des emballages de Nestlé* sont recyclables ou réutilisables et le groupe a réduit de 8,1 % son utilisation de plastique vierge depuis 2018.

12 des 18 entreprises avec lesquelles nous avons dialogué préfèrent se fixer des objectifs de recyclabilité et 13 ont formulé des objectifs relatifs à la quantité de plastique recyclé qu'elles utilisent. Ainsi, **l'axe privilégié d'action sur la question plastique se concentre sur la circularité**, à l'instar des exemples ci-dessous :

Coca Cola* European Partners est une des entreprises les plus proches de l'objectif de recyclabilité pour l'ensemble de ses produits avec un taux de 98 %, il ne lui reste plus que 2 % à réaliser pour atteindre son objectif de 100 % d'ici 2025.

Danone* souhaite augmenter la quantité de plastiques recyclés et biosourcés utilisés dans ses emballages. Le groupe a annoncé d'ici 2025 son ambition d'avoir 25 % de ses emballages plastiques à base de matériaux recyclés. Danone* précise que le groupe souhaite atteindre une moyenne de 50 % de matériaux recyclés pour toutes ses bouteilles d'eau et de boissons d'ici 2025 et 100 % pour les bouteilles de la marque Evian.

* À des fins d'illustration seulement. Toute référence à une société ou à un titre spécifique ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre, de détenir ou d'investir directement dans la société ou des titres.

Si les objectifs de recyclabilité et d'intrants recyclés sont importants pour atteindre une circularité du plastique, il ne faut pas oublier la collecte, et le tri pour boucler la circularité du plastique.

Dans cette perspective, **65 % des émetteurs interrogés ont mis en place des actions que nous estimons probantes ou satisfaisantes pour aider à la collecte.** Il s'agit pour la plupart du financement d'ONG locales dans les pays en voie de développement pour encourager la collecte des déchets plastiques dans les écosystèmes. D'autres initiatives consistent à financer des collectivités ou des projets locaux et régionaux de collecte et de recyclage.

Unilever* tente d'harmoniser sa politique plastique au niveau mondial et en particulier dans les pays en développement qui ont moins d'infrastructures indispensables pour la collecte et le recyclage des déchets plastiques. L'entreprise souhaite collecter et recycler plus de tonnage de produits qu'elle ne vend en volume.

Unilever*, PepsiCo*, P&G* et Coca-Cola*, ont annoncé en 2021 investir collectivement un total de 100 millions de dollars au Circulate Capital Ocean Fund - le premier fonds d'investissement au monde dédié à la prévention du plastique dans les océans. Le fonds fournit des financements aux start-ups et PME de gestion des déchets, de recyclage et d'économie circulaire en Inde, en Indonésie, en Thaïlande, au Vietnam et aux Philippines.

Le contenu des échanges a mis en exergue la **différence des infrastructures de collecte entre les pays développés et les pays émergents.** Les entreprises interrogées concentrent leurs efforts sur les pays où les systèmes de collecte sont encore informels et présentent un risque élevé de déversement de plastiques dans la nature.

Peu d'acteurs sont impliqués directement dans les étapes de la collecte et surtout du tri. L'investisseur a donc un rôle à jouer pour diriger ses investissements vers les acteurs anticipant le mieux ces enjeux et développant des alternatives. Parmi les sociétés qui anticipent ces enjeux, nous pouvons citer l'exemple de **Carbios***, une entreprise de chimie verte, qui a développé une technologie de séparation des polymères du PET (le plastique des bouteilles, barquettes...) en utilisant des enzymes.

Nestlé Waters*, PepsiCo* et Michelin* sont partenaires de **Carbios***, qui développe des procédés industriels permettant de boucler le cycle de vie des plastiques et textiles. Notamment, le partenariat depuis 2019 avec Michelin* vise à développer un « pneu 100 % durable » à base de plastiques PET usagés d'ici 2025.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET RÉSULTATS

Le premier indicateur que nous avons suivi est le volume en tonnes de plastique utilisé par an par chacune des entreprises de notre panel d'engagement.

Cet indicateur permet d'estimer la part de marché de chaque entreprise par rapport au marché mondial de la production de plastique. Certaines entreprises calculent cet indicateur et le publient une fois par an, d'autres commencent à le mesurer, d'autres ne le connaissent pas ou n'ont pas décidé de le publier.

Nous avons identifié **trois catégories d'acteurs en volume :**

- **les géants mondiaux des boissons** que sont **The Coca-Cola Company*** et **PepsiCo*** qui ont des volumes par an de 3 millions de tonnes et 2,4 millions de tonnes.
- **les grands groupes alimentaires**, de produits ménagers et de soins personnels comme **Nestlé*, Danone*, P&G* et Unilever*** qui ont un tonnage variant de 1,3 million de tonnes pour le premier à 690 000 tonnes pour le dernier.
- **les autres entreprises** qui ont des volumes inférieurs à 500 000 tonnes. Le cas du pneumaticien **Michelin*** est particulier car si on ajoute les volumes achetés de caoutchouc naturel, les volumes concernés seraient proches de **Nestlé***.

* À des fins d'illustration seulement. Toute référence à une société ou à un titre spécifique ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre, de détenir ou d'investir directement dans la société ou des titres.

Seul un tiers des émetteurs a réduit son tonnage d'une année sur l'autre. À la suite de nos échanges avec les entreprises, nous avons remarqué que l'année 2020 avait subi l'effet de la Covid-19 et que les volumes avaient été affectés parfois à la baisse (ex : **Essity***), ou parfois à la hausse (ex : **Sodexo*** et **Nestlé***) en fonction du contexte et de l'activité des acteurs concernés. Nous notons la difficulté évoquée par certains groupes de décorrélérer la croissance des volumes de produits vendus avec le volume de plastique utilisé : c'est notamment le cas de **Danone***, **PepsiCo*** et **P&G***.

Le deuxième indicateur de suivi est la mise en place de politiques dédiées aux microplastiques.

Selon notre enquête, **la mise en place d'une politique sur les microplastiques par les émetteurs est majoritairement peu probante ou inexistante (94 %). La grande majorité des émetteurs n'a pas évalué l'impact des microparticules de plastique induites par leur activité.** Certaines entreprises ont découvert le thème du microplastique grâce à nos échanges, tandis que les acteurs les plus en pointe ont été peu transparents. En général, les émetteurs ont concentré leurs politiques sur les macroplastiques. Ceci n'est pas étonnant car les campagnes des ONG comme « Break Free From Plastic » portent sur les emballages collectés et comptabilisés par les grandes marques sur les plages. Nous avons également observé que **les entreprises les plus exposées aux microplastiques** au sein de notre panel d'engagement, que ce soit dans le secteur du textile ou celui des pneumatiques, **cherchent encore à mesurer et tester l'exposition de leurs produits.**

Parmi les acteurs exposés au thème du microplastique, **P&G*** a mis en place un programme depuis 2017 pour lutter contre les microplastiques. P&G* a pris un engagement, celui de sortir des microbilles (moins de 5 mm). Depuis 2019, les produits de nettoyage, de beauté et les dentifrices sont exempts de microbilles. P&G* fait la distinction entre les microplastiques primaires et les microplastiques secondaires issus du broyage des macroplastiques. P&G* a fait beaucoup de recherches pour réduire les microplastiques lors du lavage et l'utilisation de détergents. Le lavage à l'eau froide réduit la quantité de microfibrilles de 30 %.

OPPORTUNITÉS : VERS UN FUTUR SANS PLASTIQUE VIERGE ?

Le plastique recyclé n'est pas forcément une solution sur le long terme. Le recyclage du plastique induit l'utilisation du plastique vierge combiné au plastique recyclable pour obtenir une qualité satisfaisante. Ce point a été mentionné de nombreuses fois par les entreprises engagées.

Pour les entreprises du secteur agroalimentaire, la présence de nombreux additifs chimiques ne permet pas de produire un plastique permettant d'assurer un niveau satisfaisant en termes de sécurité alimentaire. De fait, ces entreprises sont dépendantes du plastique vierge pour assurer une qualité acceptable, et garantir la bonne conservation des aliments dans le choix de l'emballage. **En attendant le développement d'alternatives satisfaisantes, la seule solution acceptable à date est de revoir à la baisse la consommation de plastique.**

À cette fin, **certaines entreprises se réorientent vers l'utilisation d'emballages conçus avec de matériaux classiques tel que le carton, le papier, le verre ou le métal.** L'impact environnemental des matériaux dépend du type de segment dans lequel le matériau est utilisé, de la zone géographique où le matériau est analysé, du volume du packaging et du taux de recyclage. Le carton, lorsqu'il contient d'autres matériaux notamment du plastique, génère un impact environnemental moindre par rapport au plastique (PET, HDPE, PP) et au verre sauf lorsqu'il s'agit de bouteilles d'eau plate en carton.

En tenant compte de l'impact d'un matériau sur le réchauffement climatique, l'acidification terrestre, la rareté des ressources naturelles, la consommation d'eau et la toxicité cancérigène, le rPET (PET recyclé) semble être la meilleure option, devant le PET classique, des bouteilles en verre retournables, et finalement les bouteilles en verre non-retournables. Néanmoins, le verre est critiqué en raison de la demande importante en énergie pour sa production, son transport et son poids.

* À des fins d'illustration seulement. Toute référence à une société ou à un titre spécifique ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre, de détenir ou d'investir directement dans la société ou des titres.

Une autre solution envisagée est de commercialiser un emballage papier qui contient du plastique. Quelques marques ont ainsi développé des bouteilles ou briques en carton intégrant de petites quantités de plastique pour garantir l'étanchéité du produit mais qui sont difficilement recyclables. De plus, un effort doit être fait sur la vente de bouteilles de volume plus important, des bouteilles de 2 litres étant préférables à celles de 33 cl.

Danone* commercialise des contenants plus importants en volume tels que des bonbonnes (25 litres) recyclables, qui permettent de réduire son empreinte plastique. En 2022, le groupe a commencé aussi à expérimenter l'eau minérale en vrac avec sa marque Evian. L'initiative test « Evian comme à la source » consiste à mettre en place des fontaines alimentées par des bonbonnes de 44 litres disponibles pendant trois mois chez plusieurs partenaires, dont **Sodexo***. Le groupe estime que si cette initiative se généralise cela peut réduire de 25 % la quantité de plastique sur le marché.

Les emballages réutilisables représentent également une alternative adoptée par un nombre croissant d'entreprises. Ces emballages sont couramment employés **dans le secteur de la logistique** pour déplacer des marchandises par le biais de palettes, bacs ou conteneurs. Les emballages réutilisables peuvent également être utilisés dans le secteur **de la grande distribution** pour transporter des produits ménagers ou de la nourriture par exemple.

Certains de ces emballages sont consignés ; un montant additionnel est alors payé lors de l'achat et restitué lorsque l'emballage est retourné. Ce système permet d'éviter les emballages consommables et de réduire la quantité totale de plastique à usage unique, et *in fine* de diminuer les quantités de déchets plastiques stockées dans les décharges, brûlées dans les incinérateurs ou jetées dans l'environnement. La consigne est aussi un moyen proactif de prévenir la génération de déchets avant qu'elle ne soit créée. Certaines entreprises nous ont rapporté des difficultés de mise en place de ce système, liées à des réglementations régionales, au prix d'entrée ou à des habitudes de consommation, **il existe encore de nombreux freins à l'implémentation de la consigne.**

Enfin, **certains emballages peuvent être réparés ou recyclés.** L'utilisation d'emballages réutilisables permet aussi de réduire l'empreinte carbone et la consommation d'énergie induite par la chaîne de valeur de l'industrie pétrochimique.

Carrefour* participe à un projet de consigne avec la start-up « Loop » qui permet à ses clients de rapporter les conditionnements de leurs produits préférés pour les réutiliser après nettoyage et re-remplissage. Le groupe a testé une trentaine de références dans plusieurs hypers en 2021. Ainsi, plusieurs marques comme **Danone*** et ses bouteilles **Badoit*** et **Evian***, **Maison Verte*** pour la lessive, mais aussi **Nutella***, et l'huile d'olive **Puget***, ont joué le jeu en proposant des emballages réutilisables de leurs produits.

Au sein du **Groupe PepsiCo***, les emballages consignés peuvent être compatibles avec des machines à soda et eaux gazeuses comme **SodaStream***, afin de réduire l'utilisation du plastique à usage unique.

La grande majorité des entreprises avec lesquelles nous avons engagé nous a précisé que l'évolution des modes de consommation sans plastique vierge demande des évolutions des habitudes d'achat des consommateurs, et passe également par un soutien financier des États, notamment via des investissements.

* À des fins d'illustration seulement. Toute référence à une société ou à un titre spécifique ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre, de détenir ou d'investir directement dans la société ou des titres.

Conclusion

Les dommages sur les écosystèmes générés par la pollution plastique constituent un fléau majeur qu'il convient d'adresser dans sa globalité. Une prise de conscience pour lutter contre ce phénomène est nécessaire à tous les niveaux : chez les consommateurs, au sein des entreprises, chez les investisseurs, mais aussi au niveau étatique et international.

Il faut **repenser notre modèle économique**, faire évoluer nos modes de consommation, renforcer les législations existantes, repenser la gestion et l'usage du plastique dans le secteur d'activités exposés comme l'agroalimentaire, repenser la circularité du cycle de vie et la gestion des déchets. Côté investisseur, il convient de vérifier que ces enjeux sont intégrés dans les perspectives de croissance des émetteurs investis et qu'ils ont mis en place des trajectoires de déplastification crédibles permettant d'atténuer les impacts en matière de durabilité et les risques associés.

La réduction, voire la suppression du plastique, les évolutions réglementaires, les dépenses en R&D, les changements de comportement et de produits... représentent **des coûts pour les entreprises**, qui auront nécessairement de répercussions *in fine*, sur les profits des actionnaires et sur les prix pour les consommateurs.

L'engagement mené montre que **les impacts environnementaux liés à l'usage du plastique sont encore insuffisamment pris en compte par les entreprises de notre panel**, les engagements de réduction en absolu sont encore minoritaires. La recyclabilité du plastique pose question et seule une réduction drastique de l'usage de plastique permettra d'endiguer ce fléau.

Si nos échanges étaient une première étape pour rappeler aux entreprises l'importance de l'enjeu lié à la pollution plastique et les sensibiliser sur ces questions, nous notons une préoccupation croissante chez les investisseurs sur ces sujets.

Dans la gestion des portefeuilles d'OFI AM, cet engagement a permis à l'équipe ESG d'analyser les émetteurs via une grille d'indicateurs et de procéder à des ajustements des notes ESG le cas échéant, en cas de divergence d'opinion avec les analyses de notre fournisseur de données. À partir de juillet 2022, un bonus sur la notation de l'enjeu de la gestion des déchets d'emballage et de recyclage a été attribué à quatre entreprises et un malus a été appliqué à trois autres. De plus, un ajustement à la baisse de la note ESG de l'ensemble des acteurs du secteur des pneumatiques a été effectué, l'abrasion des pneus faisant partie des principaux contributeurs de la pollution pour les microplastiques.

Pour la suite, un point d'attention pour les gérants investisseurs devra être porté à l'avenir sur les acteurs du secteur pétrolier et aussi sur les fabricants de polymères dérivés des combustibles fossiles qui sont à l'origine de la matière première du plastique ont un rôle important à jouer pour lutter contre ce fléau. **Il convient donc de compléter les échanges avec les acteurs pétroliers sur leur alignement avec les accords de Paris, et d'aborder les questions relatives à leurs investissements en pétrochimie, en particulier en ce qui concerne les ajouts de capacités de production sur les polymères destinés à la fabrication de plastique.**

* À des fins d'illustration seulement. Toute référence à une société ou à un titre spécifique ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre, de détenir ou d'investir directement dans la société ou des titres.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes qui ont accepté d'échanger avec OFI AM, par ordre alphabétique des sociétés qui ont été engagées :

Anja Gfall, Senior Manager Investor Relations ESG chez **Adidas**

Laetitia Violette, CSR Project Manager - Plastics & Biodiversity chez **Auchan**

Bertrand Swiderski, Directeur RSE de **Carrefour**

Les relations investisseurs de **Coca-Cola Europacific Partners**, **Sarah Willett** et **Claire Copps**

Amy Keister, Sustainability Manager et **Agatha Donnelly**, Director IR chez **Compass**

Helena Winberg, Director Global Sustainability, **Jean-Philippe D. Lachance**, Vice-President, Investor Relations & Treasury, IR et **Katie Power**, Sustainability Manager chez **Couche-Tard**

Jessica Jugganadum, Responsable Relations Investisseurs Développement Durable chez **Danone**

Sandra Aberg, Investor Relations Director chez **Essity**

Jan-Willem Vosmeer, Manager Sustainable Development & Stakeholder Engagement chez **Heineken**

Julien Brosillon IR et **Nathalie Voisine** Sustainability Performance Manager chez **Kering**

Timothy Litterio, ESG Alignment Manager, **Jenny McColloch**, Chief Sustainability Officer, **Elaine Strunk**, Director, Global Sustainability, **Colleen Spelder**, ESG Strategy and Reporting Manager chez **McDonald's**

Lina Dechamp, équipe développement durable et biodiversité, **Audrey Douspis**, Chargée des affaires publiques, **Nicolas Beaumont**, Responsable du développement durable, **Cyrille Roget**, en charge innovation, **Edouard Villatte-de-Peufeilhoux**, Responsable des IR chez **Michelin**

John Armstrong, IR, **Yann Wyss**, Global Lead Social Impact in public affair team, **Georgios Galanos**, Head of packaging sustainability, **Jodie Roussell**, Packaging sustainability strategist, **Sophie Pugh**, IR et **Luca Borlini**, Head of IR chez **Nestlé**

Ravi Pamnani, Head of IR et **Burgess Davis**, Sustainability manager chez **PepsiCo**

Noami Sayles, IR, **Heist Brent**, Director of Global Packaging, **Jack McNaney**, Corporate sustainability et **Scott Heid**, VP in sustainability & communication, leader in ingredients efforts chez **P&G**

Sophie Cagnard, Group Corporate Communications & IR Director chez **Richemont**

Virginia Jeanson, Responsable des relations investisseurs et **Sarah Jamali**, IR chez **Sodexo**

Clio Adam, Investor Relations Director et **Maria Snowden**, Investor Relations Manager chez **Unilever**

Allegra Perry, VP Investor Relations chez **VF Corp.**

Enfin, nous tenons à remercier **Antidia Citores** et **Philippine Huc** de **Surfrider Foundation Europe**, ainsi que **Pierre-Olivier Teissier-Clément**, **Paul Charlot** et **Gabriel Castaing**, stagiaires chez OFI AM qui ont aidé pour la rédaction des questionnaires personnalisées et de ce rapport.

Ce document d'information est destiné exclusivement à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment

et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. OFI Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas qu'OFI Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou qu'OFI Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web.

Photos: Shutterstock.com / OFI AM • Achievé de rédiger le 7 décembre 2022.

OFI ASSET MANAGEMENT • Société de gestion de portefeuille • RCS Paris 384 940 342 • Agrément N° GP 92-12
S.A. à Conseil d'Administration au capital de 42 000 000 euros • APE 6630Z • FR 51384940342



Retrouvez les publications sur notre site
www.ofi-invest.com

